

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Brigitte Villeneuve	M. Frédéric Asselin
	Mme Nathalie Bellavance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. André Fontaine
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Serge Gagnon	M. Claire Messier
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 28 AVRIL 2014 À 20 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour 2013 conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (206-04-2014) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (207-04-2014);
3. Adoption du règlement 309-2 modifiant le règlement numéro 309 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant les périodes d'arrosage afin de remplacer le tableau de l'article 7 concernant les heures et les secteurs d'arrosage (208-04-2014);
4. Adoption du règlement d'emprunt 598 décrétant des travaux de remplacement de conduites d'égout et d'aqueduc sur la rue Maurice et une partie de la rue Oscar – TECQ II (209-04-2014) ;
5. Adoption du règlement d'emprunt 601 décrétant des travaux de construction d'une conduite pluviale dans le parc Arc-en-Ciel (210-04-2014);
6. Dépôt du rapport du trésorier – adjudication de soumission - émission d'obligations au montant de 20 000 000 \$ (211-04-2014);
7. Nomination du vice-président du comité consultatif d'urbanisme (212-04-2014) ;
8. Refus – demande d'agrandissement d'un édifice à bureaux situé au 1301, chemin des Anglais – PPU de la revitalisation commerciale (213-04-2014);

9. Adoption de soumission - vidange des boues des étangs de la station d'épuration de la Pinière (214-04-2014) ;
10. Adoption de soumission – travaux d'aménagement du terrain de soccer-football du parc-école Armand-Corbeil - règlement numéro 586 (215-04-2014) ;
11. Adoption de soumission – construction de sentier et d'éclairage au parc du Boisé – règlement numéro 467 (216-04-2014);
12. Adoption de soumission – services professionnels pour la conception et la production graphique (217-04-2014);
13. Adoption de soumission – services professionnels - surveillance des travaux en résidence pour les travaux de pavage du boulevard de la Pinière et la construction des bretelles temporaires de l'autoroute 640 (218-04-2014);
14. Période de questions ;
15. Levée de la séance (219-04-2014).

Donné à Terrebonne, ce 25^e jour du mois d'avril 2014.

L'assistant-greffier,

Judith Viens, I.I.I., MBA

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
28 AVRIL 2014**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 28 avril 2014 à 20h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Clermont Lévesque
Nathalie Bellavance	André Fontaine
Marie-Claude Lamarche	Sylvain Tousignant
Serge Gagnon	Claire Messier
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, et Me Judith Viens, assistant-greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Réal Leclerc, Marc Campagna et Frédéric Asselin et le directeur général adjoint, Monsieur Daniel Sauriol.

RÉSOLUTION NO : 206-04-2014

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 207-04-2014

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 208-04-2014

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE le règlement remplaçant l'article 7 du règlement numéro 309 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant les périodes d'arrosage soit adopté sous le numéro 309-2.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 209-04-2014

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le règlement décrétant des travaux de remplacement de conduites d'égout et d'aqueduc sur la rue Maurice et une partie de la rue Oscar et prévoyant un emprunt au montant de 1 445 000 \$, soit adopté sous le numéro 598.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 210-04-2014

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE le règlement décrétant des travaux de construction d'une conduite pluviale dans le parc Arc-en-ciel et prévoyant un emprunt au montant de 1 164 000 \$, soit adopté sous le numéro 601.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 211-04-2014

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prend acte du rapport déposé par la trésorière, daté du 22 avril 2014, concernant l'adjudication d'une émission d'obligations au montant de 20 000 000 \$ à Valeurs Mobilières Desjardins inc., conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et en vertu du règlement numéro 56 de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 212-04-2014

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 5 du règlement 96-4, règlement modifiant le règlement numéro 96 et ses amendements constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Terrebonne, nomme monsieur Jean Lavergne, vice-président du CCU.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 213-04-2014

ATTENDU la demande d'agrandissement d'un édifice à bureaux situé au 1301, chemin des Anglais ;

ATTENDU les dispositions applicables dans le règlement visant la revitalisation commerciale;

ATTENDU l'intérêt de la Ville d'assurer la conversion commerciale de secteur stratégique du pôle Gascon et chemin des Anglais;

ATTENDU QUE la transformation proposée est estimée préjudiciable malgré la qualité déployée, considérant la densification des pôles routiers reconnus;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2014-02-20/01 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant une demande pour une transformation commerciale au 1301, chemin des Anglais ;

ATTENDU la recommandation CE-2014-387-REC du comité exécutif du 26 mars 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne **refuse** de modifier les règles applicables au PPU de la revitalisation commerciale et ses règlements en vue de permettre l'agrandissement commercial proposé par la firme Bergeron Thouin Architectes au 1301, chemin des Anglais.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 214-04-2014

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration de la Pinière de la Ville de Terrebonne (SA14-9024) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 mars 2014 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1^{er} avril 2014 à 11 h 01, à savoir :

Veolia ES Canada Services Industriels inc.	326 751,76\$ t.t.c.
La Corporation Newalta	342 389,80\$ t.t.c.
ASDR Environnement inc.	359 372,76\$ t.t.c.
Les Engrais Neault	381 109,64\$ t.t.c.
Pompage Mauricie inc. (f.a.s.l.r.s. Les Entreprises PM VAC)	418 509,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Veolia ES Canada Services Industriels inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 2 avril 2014 par M. Serge Coderre, ingénieur de la firme EnviroServices ;

ATTENDU également le rapport daté du 3 avril 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 279 705,43\$ (t.t.c.) en date du 12 décembre 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 14 avril 2014 ;

ATTENDU la recommandation CE-2014-492-REC du comité exécutif du 16 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Michel Morin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.**, datée du 28 mars 2014, pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration de la Pinière de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant de 284 193,75\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0162 émis par la trésorière est joint à la présente.

QUE le transfert budgétaire numéro 2014-0163 soumis par la trésorière au montant de 12 000\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-303 (affectation – excédent de fonctionnement affecté vidange des boues) au poste budgétaire numéro 1-02-430-00-599 (vidange des boues) soit accepté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 215-04-2014

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aménagement du terrain de soccer-football du parc-école Armand-Corbeil (SA14-6031) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 mars 2014 ;

ATTENDU QUE seize (16) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 avril 2014 à 11 h 02, à savoir :

NMP Golf Construction inc.	1 378 216,94\$ t.t.c.
Construction Vert Dure inc non conforme	1 390 165,02\$ t.t.c.
Lanco Aménagement inc.	1 404 638,08\$ t.t.c.
Lavallée & Frères (1959) ltée	1 405 000,00\$ t.t.c.
Les Entreprises V.G. inc.	1 439 789,38\$ t.t.c.
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	1 454 141,53\$ t.t.c.
Salvex inc.	1 483 166,50\$ t.t.c.
Charex inc. non conforme	1 489 900,00\$ t.t.c.
Groupe Dubé Entrepreneur Général inc. non conforme	1 502 164,47\$ t.t.c.
Civisol inc.	1 531 668,21\$ t.t.c.
Benvas Excavation inc.	1 545 138,68\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc. corrigé non conforme	1 575 831,71\$ t.t.c.
LV Construction non conforme	1 594 435,36\$ t.t.c.
Les Entrepreneurs Bucaro corrigé non conforme	1 598 093,86\$ t.t.c.
G. Giuliani non conforme	1 605 132,63\$ t.t.c.
E2R inc. non conforme	1 654 666,60\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société NMP Golf Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 11 avril 2014 par M. Yves Pépin, ingénieur de la firme EXP ;

ATTENDU également le rapport daté du 14 avril 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 765 071,77\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 17 avril 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur NMP Golf Construction inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 23 avril 2014 ;

ATTENDU la recommandation CE-2014-535-REC du comité exécutif du 23 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **NMP GOLF CONSTRUCTION INC.**, datée du 7 avril 2014, pour des travaux d'aménagement du terrain de soccer-football du parc-école Armand-Corbeil, le tout pour un montant de 1 198 710,10\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 586. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0171 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 216-04-2014

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction de sentier et d'éclairage au parc du Boisé (aménagement des parcs – programme 2014) (SA14-6040) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 mars 2014 ;

ATTENDU QUE onze (11) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 avril 2014 à 11 h 02, à savoir :

Lavallée & Frères (1959) ltée	116 353,07\$ t.t.c.
Construction Vert Dure inc.	126 148,27\$ t.t.c.
2633-2312 Québec inc. (Pavatech)	136 375,30\$ t.t.c.
PNG Projets d'Aménagements inc.	136 386,53\$ t.t.c.
Charex inc.	142 367,79\$ t.t.c.
Construction Axika inc.	145 241,02\$ t.t.c.
Les Entreprises V.G. inc.	156 048,67\$ t.t.c.
<i>corrigé</i>	
Les Entreprises Daniel Robert inc.	161 511,13\$ t.t.c.

Lanco Aménagement inc.	161 591,61\$ t.t.c.
LV Construction	175 919,80\$ t.t.c.
Les Entrepreneurs Bucaro	181 473,09\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Lavallée & Frères (1959) Ltée s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 16 avril 2014 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens ;

ATTENDU également le rapport daté du 16 avril 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 127 225\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 21 avril 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Lavallée et Frères (1959) Ltée n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 23 avril 2014 ;

ATTENDU la recommandation CE-2014-537-REC du comité exécutif du 23 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LAVALLÉE ET FRÈRES (1959) LTÉE**, datée du 15 avril 2014, pour la construction de sentier et d'éclairage au parc du Boisé (aménagement des parcs – programme 2014), le tout pour un montant de 101 198,58\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 467. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0185 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 217-04-2014

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la conception et la production graphique pour un contrat de deux (2) ans (SA14-3001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 mars 2014 ;

ATTENDU QUE vingt-deux (22) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 avril 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Robert Devost Graphiste inc.	8,83	182 120,00\$ t.t.c.
Magma Design	8,08	194 997,60\$ t.t.c.
Factorie l'agence inc.	2,40	242 877,20\$ t.t.c.
Cabana Séguin inc.	4,89	303 534,00\$ t.t.c.
Ludosan	4,91	316 411,20\$ t.t.c.
Cyclone Design	--	--
Studio Grif	--	--
L'Orange bleue	--	--
Gendron Communications	--	--
Tribu Etnik	--	--
Telus	--	--
Communidée	--	--
Point-de-Mire	--	--
Lithium Marketing	--	--
Kapa Communication	--	--
Optik Design	--	--
Proulx communications	--	--
Tapage	--	--
Marquis Interscript	--	--
Rouge	--	--
Litho Mille Îles	--	--
LMG Communication graphique	--	--

ATTENDU QUE les firmes Cyclone Design, Studio Grif, L'Orange bleue, Gendron Communications, Tribu Etnik, Telus, Communidée, Point-de-Mire, Lithium Marketing, Kapa Communication Optik Design, Proulx communications, Tapage, Marquis Interscript, Rouge, Litho Mille Îles et LMG Communication graphique ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 l.c.v.) ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat d'une durée de deux (2) ans est de 183 960\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 22 avril 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Robert Devost Graphiste inc.;

ATTENDU la recommandation CE-2014-511-REC du comité exécutif du 23 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **ROBERT DEVOST GRAPHISTE INC.** pour les services professionnels pour la conception et la production graphique, et ce, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans, pour un montant total de 158 400\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0191 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

QUE le transfert budgétaire numéro 2014-0197 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 50 000\$, du poste budgétaire numéro 1-02-115-00-313 (relation de presse et projets spéciaux) au poste budgétaire numéro 1-02-115-00-343 (communications de soutien) soit accepté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 218-04-2014

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de pavage du boulevard de la Pinière et de construction des bretelles temporaires de l'autoroute 640 (SA14-7016) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 mars 2014 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 avril 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Efel Experts Conseils	11,8	118 539,23\$ t.t.c.
BPR-Triax inc.	10,9	126 127,58\$ t.t.c.
Axor Experts-Conseils	10,5	134 164,33\$ t.t.c.
Dessau	10,1	140 084,37\$ t.t.c.
EXP inc.	6,9	208 156,50\$ t.t.c.
Cima+	--	52 513,63\$ t.t.c.
Genius	--	--
SMI	--	--

ATTENDU QUE la firme Cima+ n'a pas été retenue en se basant sur l'article 14 du devis, soit : « *dans le but de s'assurer de la qualité des services demandés, pourra être rejetée une soumission dont le prix est si bas qu'il est irréaliste et hors de proportion avec le travail réalisé* » ;

ATTENDU QUE les firmes Genius et SMI ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 l.c.v.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 144 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 21 avril 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Efel Experts Conseils;

ATTENDU la recommandation CE-2014-524-REC du comité exécutif du 23 avril 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **EFEL EXPERTS CONSEILS** pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de pavage du boulevard de la Pinière et de construction des bretelles temporaires de l'autoroute 640, pour un montant de 103 100\$ (taxes en sus).

QU'un montant de 22 700\$ (taxes en sus) soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 583. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0178 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

QU'un montant de 80 400\$ soit financé temporairement par le fonds général et remboursé par le règlement d'emprunt numéro 583 suite à l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et dès sa promulgation, le tout selon les dispositions de l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes.

QUE les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 219-04-2014

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
